

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 19 MARS 2015

L'an **deux mil quinze, le dix-neuf mars, à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune **de LAGARDE ENVAL, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel RINGENBACH.

Étaient présents : M. Daniel RINGENBACH, Mme Isabelle LAGARDE, M. Cyril VIEILLEFOND, Mlle Julie AURIOL, Mme Angéla SOUFFRON, M. David NICOLAS, M. Yves RIGAL, Mme Martine BARATTE-FIALIP, Mme Patricia COURTOIS, M. Jean-Baptiste VERDIER, M. Gilles GUITARD, M. Olivier BROSSARD, M. Tim TRAINS.

Était absent : M. Pierre TEYSSANDIER.

Secrétaire : M. Cyril VIEILLEFOND. a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-008 : Approbation du compte de gestion : budget principal.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont normales et régulières,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-009 : Approbation du compte de gestion : budget de l'eau.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont normales et régulières,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-010 : Approbation du compte de gestion : budget de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont normales et régulières,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-011 : Vote du compte administratif : budget principal.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Isabelle LAGARDE délibère sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2014, dressé par Monsieur RINGENBACH, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		163 838.86	91 762.64			72 076.22
Opérations de l'exercice	450 846.21	567 694.86	147 540.19	152 191.36	598 386.40	719 886.22
TOTAUX	450 846.21	731 533.72	239 302.83	152 191.36	598 386.40	791 962.44
Résultats de clôture		280 687.51	87 111.47			193 576.04
Restes à réaliser			71 747.00	44 182.00	71 747.00	44 182.00
TOTAUX CUMULES	450 846.21	731 533.72	311 049.83	196 373.36	670 133.40	836 144.44
RESULTATS DEFINITIFS		280 687.51	114 676.47			166 011.04

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 8 voix pour et 4 abstentions (le maire étant sorti pour le vote),

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Approuve le compte administratif du budget principal.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-012 : Vote du compte administratif : budget de l'eau.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Isabelle LAGARDE, délibère sur le compte administratif du budget de l'eau de l'exercice 2014, dressé par Monsieur RINGENBACH, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		47 463.35		969.82		48 433.17
Opérations de l'exercice	64 433.47	78 118.69	25 345.78	23 257.04	89 779.25	101 375.73
TOTAUX	64 433.47	125 582.04	25 345.78	24 226.86	89 779.25	149 808.90
Résultats de clôture		61 148.57	1 118.92			60 029.65
Restes à réaliser			7 510.00		7 510.00	-
TOTAUX CUMULES	64 433.47	125 582.04	32 855.78	24 226.86	97 289.25	149 808.90
RESULTATS DEFINITIFS		61 148.57	8 628.92			52 519.65

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 8 voix pour et 4 abstentions (le maire étant sorti pour le vote),

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Approuve le compte administratif du budget principal.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-013 : Vote du compte administratif : budget de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Isabelle LAGARDE, délibère sur le compte administratif du budget de l'assainissement de l'exercice 2014, dressé par Monsieur RINGENBACH, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		30 337.39	1 207.30			29 130.09
Opérations de l'exercice	15 853.18	20 976.54	3 864.10	7 295.19	19 717.28	28 271.73
TOTAUX	15 853.18	51 313.93	5 071.40	7 295.19	19 717.28	57 401.82
Résultats de clôture		35 460.75		2 223.79		37 684.54
Restes à réaliser			-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	15 853.18	51 313.93	5 071.40	7 295.19	19 717.28	57 401.82
RESULTATS DEFINITIFS		35 460.75		2 223.79		37 684.54

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 8 voix pour et 4 abstentions (le maire étant sorti pour le vote),

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Approuve le compte administratif du budget principal.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-014 : Affectation du résultat : budget principal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	163 838.86
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 91 762.64

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2014 :

Solde d'exécution de l'exercice	4 651,17
Solde d'exécution cumulé	- 87 111,47

Restes à réaliser au 31.12.2014 :

Dépenses d'investissement	- 71 747,00
Recettes d'investissement	44 182,00

Solde **- 27 565,00**

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2014 :

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 87 111.47
Rappel du solde des restes à réaliser	- 27 565.00
Besoin de financement total	- 114 676.47

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	116 848.65
Résultat antérieur	163 838.86
Total à affecter	280 687.51

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION :

	114 676.47
. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2015)	
. Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au BP 2015, ligne 002, report à nouveau créditeur)	166 011.04
Total	280 687.51

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-015 : Affectation du résultat : budget de l'eau.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	47 463,35 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	969,82 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2014 :

Solde d'exécution de l'exercice	- 2 088,74 €
Solde d'exécution cumulé	- 1 118,92 €

Restes à réaliser au 31.12.2014 :

Dépenses d'investissement	- 7 510,00 €
Recettes d'investissement	-
Solde	- 7 510,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2014 :

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 1 118,92 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 7 510,00 €
Besoin de financement total	- 8 628,92 €

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	13 685,22 €
Résultat antérieur	47 463,35 €
Total à affecter	61 148,57 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2015)	8 628,92 €
. Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au BP 2015, ligne 002, report à nouveau créditeur)	52 519,65 €
Total	61 148,57 €

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-016 : Affectation du résultat : budget de l'assainissement.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	30 337,39
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 1 207,30

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2014 :

Solde d'exécution de l'exercice	3 431,09
Solde d'exécution cumulé	2 223,79

Restes à réaliser au 31.12.2014 :

Dépenses d'investissement	-
Recettes d'investissement	-
Solde	-

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2014 :

Rappel du solde d'exécution cumulé	2 223,79
Rappel du solde des restes à réaliser	-
Besoin de financement total	-

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	5 123,36
Résultat antérieur	30 337,39
Total à affecter	35 460,75

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2015)	-
. Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au BP 2015, ligne 002, report à nouveau créditeur)	35 460,75
Total	35 460,75

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-017 : Participation fiscalisée à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze.

Le Maire informe le Conseil Municipal que, la participation fiscalisée de la commune à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze s'élève à 10 366 € et qu'il doit donner son accord par délibération pour ce recouvrement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de fiscaliser sa participation à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze dont le montant s'élève à 10 366 € et autorise les services fiscaux à recouvrer cette somme.

la séance est levée à 19h55

Le Maire,
Ringensch Daniel

